SCIENCE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION

INSTITUT
DE LA STATISTIQUE
DU QUÉBEC

www.stat.gouv.qc.ca

Bulletin
S@voir.stat

Décembre 2013 | Volume 14, numéro 1

Prochain bulletin *S@voir.stat*

Le prochain numéro du bulletin portera sur les résultats de l'*Enquête canadienne sur l'utilisation d'Internet* 2012.

Données et publications récentes

Consultables sur notre site Web :
www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/science-technologie-innovation/index.html

Nouvelles publications :

- *L'Enquête québécoise sur l'accès des ménages à Internet 2012*. Présentation et analyse des résultats.
- *Compendium d'indicateurs de l'activité scientifique et technologique au Québec*, Édition 2013.

À paraître

Mise à jour des tableaux :

- Dépenses intra-muros de R-D de chaque secteur d'exécution
- Brevets d'invention et brevets triadiques
- Publications scientifiques en sciences naturelles et génie (SNG)

L'aide fiscale du gouvernement du Québec pour la R-D industrielle : 2006-2010

Points saillants

- Le montant total accordé aux entreprises à l'aide de crédits d'impôt à la R-D atteint 654,5 M$ en 2010. Il s'agit d'une diminution de 6,0 % par rapport à l'année précédente.
- Le nombre de sociétés bénéficiaires en 2010 s'élève à 8 363, ce qui constitue une baisse de 5,3 % relativement à 2009. Parmi celles-ci, 8 282 sociétés bénéficient d'un crédit d'impôt relatif aux salaires de R-D, soit la quasi-totalité.
- Les parts de l'aide fiscale versée dans le cadre des crédits d'impôt relatifs à la recherche universitaire (+ 40,2 %) et à la recherche précompétitive en partenariat privé (+ 52,8 %) ont augmenté entre 2006 et 2010. À l'inverse, la part de l'aide versée via le crédit d'impôt relatif aux salaires de R-D (– 0,4 %) et celle accordée par le crédit relatif aux cotisations à un consortium de recherche (– 76,2 %) ont diminué sur la période.
- L'aide moyenne par entreprise ainsi que la valeur médiane des crédits d'impôt à la R-D accordés ont peu changé au cours des dernières années. La moyenne atteint 78 264 $ et la médiane, 23 352 $ en 2010. On observe toutefois d'importantes variations annuelles dans le cas des crédits d'impôt relatifs à la recherche universitaire, à la recherche précompétitive et aux cotisations à un consortium de recherche.
- La part de l'aide fiscale consentie aux entreprises qui ont un actif de 25 M$ et plus s'élève à 40,8 %, bien qu'elles ne représentent que 7,8 % des sociétés bénéficiaires.
- Les très petites entreprises (moins de cinq employés) reçoivent 5,8 % de l'aide fiscale à la R-D du gouvernement du Québec, alors que leur poids parmi les sociétés bénéficiaires totalise 17,4 %.

Table des matières

La valeur de l'aide fiscale affiche une baisse pour une troisième année consécutive 2
Moins de sociétés bénéficient d'un crédit d'impôt en 2010 qu'en 2006 2
La quasi-totalité des entreprises utilisent le crédit d'impôt relatif aux salaires – R-D 3
Le montant accordé en moyenne pour la recherche précompétitive atteint 600 713 $ en 2010 4
Une part importante de l'aide consentie va aux grandes entreprises 6
Méthodologie 7
Indicateurs en science, technologie et innovation au Québec 8

Déjà 100 ans de patrimoine statistique

Québec

La valeur de l'aide fiscale affiche une baisse pour une troisième année consécutive

Le gouvernement du Québec, tout comme le gouvernement fédéral, soutient les efforts de R-D des entreprises à l'aide de crédits d'impôt s'appliquant à différents types de dépenses en R-D[1]. Au cours des dix dernières années, la valeur de l'aide fiscale consentie à la R-D industrielle au Québec a connu d'importantes fluctuations. D'abord chiffré à 647,6 M$ en 2001, le montant total a augmenté en 2002 puis a diminué jusqu'à atteindre un creux de 625,3 M$ en 2004. La valeur de l'aide fiscale a ensuite augmenté pour se situer à 727,9 M$ en 2007, un sommet historique, ce qui constitue une croissance annuelle moyenne de 5,2 % entre ces deux années. Ce montant a ensuite connu une diminution de 3,5 % annuellement en moyenne entre 2007 et 2010. Enfin, l'aide fiscale consentie pour la R-D industrielle totalise 579,3 M$ en 2011. Il s'agit toutefois d'un chiffre provisoire qui devrait être revu à la hausse étant donné que les entreprises peuvent demander un crédit d'impôt jusqu'à 18 mois après la fin de leur année financière.

Sans surprise, les variations de la valeur totale de l'aide fiscale accordée par le gouvernement du Québec dépendent non seulement des montants admissibles déclarés par les entreprises, mais aussi des politiques gouvernementales et des modifications apportées aux paramètres de l'aide fiscale. À titre d'exemple, le crédit basé sur l'accroissement des dépenses de R-D a été aboli dans le cadre du budget 2003-2004 et lors du budget 2004-2005, une augmentation du taux du crédit relatif aux salaires R-D pour les PME[2] a été annoncée.

Moins de sociétés bénéficient d'un crédit d'impôt en 2010 qu'en 2006

Le nombre de sociétés bénéficiaires d'un crédit d'impôt à la R-D du gouvernement du Québec se chiffre à 8 363 sociétés en 2010. Tout comme la valeur de l'aide consentie, ce chiffre est en baisse depuis quelques années. Il s'agit d'un recul de 6,7 % par rapport au sommet atteint en 2008, alors que 8 968 entreprises avaient bénéficié d'au moins un crédit. Le nombre d'entreprises ayant reçu un crédit d'impôt à la R-D avait toutefois augmenté relativement à 2006 (+ 5,5 %). À cette époque, 8 473 sociétés avaient reçu une aide fiscale, soit un nombre légèrement plus élevé qu'en 2010.

Figure 2

Nombre de sociétés ayant reçu un crédit d'impôt à la R-D du gouvernement du Québec, 2006 à 2010

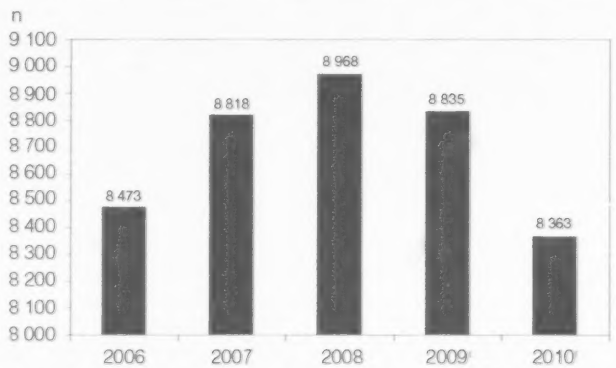

Source : Revenu Québec, données administratives (en date du 31 mai 2013).
Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Figure 1

Valeur de l'aide fiscale versée par le gouvernement du Québec pour la R-D industrielle, 2001 à 2011

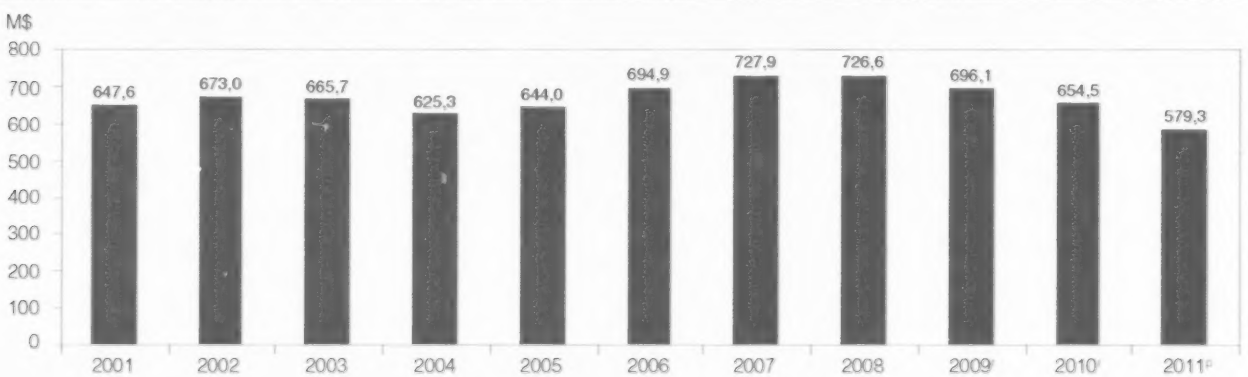

Source : Revenu Québec, données administratives (en date du 31 mai 2013).
Compilation : Institut de la statistique du Québec.

1. Le gouvernement soutient également la R-D industrielle à l'aide de contrats, de subventions et de bourses. La valeur de l'aide budgétaire totalise 39,1 M$ en 2010, soit un montant nettement moindre que celui de l'aide fiscale (654,5 M$).
2. Le taux du crédit d'impôt relatif aux salaires de R-D est passé de 35 % à 37,5 % pour les PME.

La quasi-totalité des entreprises utilisent le crédit d'impôt relatif aux salaires – R-D

Le gouvernement du Québec soutient la recherche réalisée par les entreprises à l'aide de plusieurs crédits d'impôt. La principale aide provient du *crédit d'impôt relatif aux salaires – R-D*; il est utilisé par 99,0 % des sociétés qui font de la R-D. Le montant total consenti par le biais de ce crédit atteint 612,8 M$, ce qui représente 93,6 % de l'aide totale versée en crédit d'impôt pour la R-D industrielle par le gouvernement du Québec. Cette part est sensiblement la même qu'en 2006 (94,0 %), mais la valeur de l'aide consentie de 2010 est moins élevée qu'en 2006 (653,5 M$). L'aide versée avait atteint un sommet de 692,3 M$ en 2008.

En 2010, 30,6 M$ ont été versés aux entreprises par le biais du *crédit d'impôt pour la recherche précompétitive en partenariat privé*, soit 4,7 % de l'aide totale en crédits d'impôt à la R-D. Il s'agit d'une croissance de 48,5 % par rapport à 2009. Lors du discours sur le budget 2008-2009, il a été annoncé un allégement de ce crédit d'impôt permettant la participation du milieu institutionnel dans des projets privés

Tableau 1

Valeur de l'aide fiscale versée par le gouvernement du Québec pour la R-D industrielle et nombre de sociétés bénéficiaires selon le type de crédit, 2006 à 2010

	2006	2007	2008	2009r	2010r
	Aide versée (M$)				
Total des crédits d'impôt	**694,9**	**727,9**	**726,6**	**696,1**	**654,5**
Salaires R-D[1]	653,5	688,7	692,3	663,5	612,8
Recherche universitaire[2]	6,0	3,9	4,0	3,8	7,9
Recherche précompétitive en partenariat privé[3]	21,3	25,7	20,3	20,6	30,6
Cotisations à un consortium[4]	14,1	9,6	10,0	8,1	3,2
	Aide versée (%)				
Total des crédits d'impôt	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Salaires R-D[1]	94,0	94,6	95,3	95,3	93,6
Recherche universitaire[2]	0,9	0,5	0,5	0,6	1,2
Recherche précompétitive en partenariat privé[3]	3,1	3,5	2,8	3,0	4,7
Cotisations à un consortium[4]	2,0	1,3	1,4	1,2	0,5
	Nombre de sociétés bénéficiaires[5] (n)				
Total, au moins un crédit d'impôt	**8 473**	**8 818**	**8 968**	**8 835**	**8 363**
Salaires R-D[1]	8 346	8 695	8 876	8 755	8 282
Recherche universitaire[2]	81	74	70	77	87
Recherche précompétitive en partenariat privé[3]	37	48	41	43	51
Cotisations à un consortium[4]	180	195	130	107	83
	Nombre de sociétés bénéficiaires (%)				
Total, au moins un crédit d'impôt	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Salaires R-D[1]	98,5	98,6	99,0	99,1	99,0
Recherche universitaire[2]	1,0	0,8	0,8	0,9	1,0
Recherche précompétitive en partenariat privé[3]	0,4	0,5	0,5	0,5	0,6
Cotisations à un consortium[4]	2,1	2,2	1,4	1,2	1,0

1. Crédit d'impôt s'appliquant aux salaires versés pour la R-D et à la contrepartie attribuable aux salaires versés à un sous-traitant pour un contrat de R-D.
2. Crédit d'impôt s'appliquant aux contrats de R-D accordés à des universités, des centres de recherche publics ou des consortiums de recherche admissibles.
3. Crédit d'impôt s'appliquant aux dépenses engagées pour un projet de recherche précompétitive réalisé par ou pour le compte d'un regroupement d'entreprises non liées.
4. Crédit d'impôt s'appliquant aux droits et cotisations versés à un consortium de recherche accrédité.
5. Comme les sociétés peuvent cumuler plus d'une aide fiscale, la somme des bénéficiaires de chaque type d'aide fiscale est supérieure au nombre total des entreprises ayant au moins un crédit d'impôt pour une année donnée.

Source : Revenu Québec, données administratives (en date du 31 mai 2013).

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

de R-D. Le crédit d'impôt pour la recherche précompétitive est toutefois encore utilisé par très peu d'entreprises (51), comparativement au crédit pour les salaires (8 282) étant donné son caractère plus restrictif. Pour y avoir droit, il faut obtenir une attestation d'admissibilité du gouvernement du Québec pour poursuivre des travaux de R-D précompétitifs[3] conjoints avec d'autres entreprises.

Le crédit d'impôt pour la recherche universitaire ou la recherche effectuée par un centre de recherche public ou par un consortium de recherche est utilisé par 87 entreprises soit sensiblement le même nombre qu'en 2006 (81). Tout comme le crédit d'impôt pour la recherche précompétitive, l'entreprise doit au préalable être accréditée pour pouvoir demander ce crédit. Le montant accordé par le biais du crédit pour la recherche universitaire est de 7,9 M$, ce qui représente 1,2 % de l'aide fiscale totale à la R-D. Il s'agit d'une augmentation de 32,0 % par rapport à 2006 et d'une hausse de 107,7 % par rapport à 2009. En fait, on observe un creux important du montant accordé dans le cadre de ce crédit au cours des années 2007, 2008 et 2009. L'aide consentie tournait autour de 3,9 M$ entre 2007 et 2009.

Le crédit d'impôt relatif aux cotisations et aux droits versés à un consortium de recherche est de moins en moins utilisé au cours des cinq dernières années. En effet, le nombre de sociétés bénéficiaires est passé de 180 en 2006 à 83 en 2010 et le montant versé, de 14,1 M$ à 3,2 M$. Il s'agit d'une baisse importante pour ce crédit d'impôt qui vise les cotisations effectuées par les entreprises à un consortium dont ils sont membres. Ces consortiums de recherche doivent avoir une attestation d'admissibilité délivrée par le ministre responsable (ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation avant le 19 septembre 2012 et ministère des Finances et de l'Économie après cette date).

Le montant accordé en moyenne pour la recherche précompétitive atteint 600 713 $ en 2010

On observe quelques changements quant à la valeur moyenne par entreprise des crédits d'impôt au cours des cinq dernières années. En 2006, cette valeur s'élevait à 82 013 $ par entreprise, alors qu'en 2010, elle est de 78 264 $. Cela constitue une baisse de 4,6 %, soit une diminution moindre que celle de la valeur totale de l'aide fiscale (–5,8 %). La valeur médiane c'est-à-dire la valeur de l'aide minimalement obtenue par la moitié des sociétés bénéficiaires a augmenté de 2,0 % entre 2006 (22 887 $) et 2010 (23 352 $). Étant donné l'ampleur de leurs dépenses en R-D, certaines entreprises reçoivent un montant élevé, ce qui accroît la valeur moyenne de l'aide consentie, mais comme peu d'entreprises reçoivent de gros montants, cela ne modifie pas directement la médiane. C'est ce qui explique l'importante différence entre les valeurs moyenne et médiane.

Figure 3
Valeurs moyenne et médiane des crédits d'impôt à la R-D accordés aux sociétés par le gouvernement du Québec, 2006 à 2010

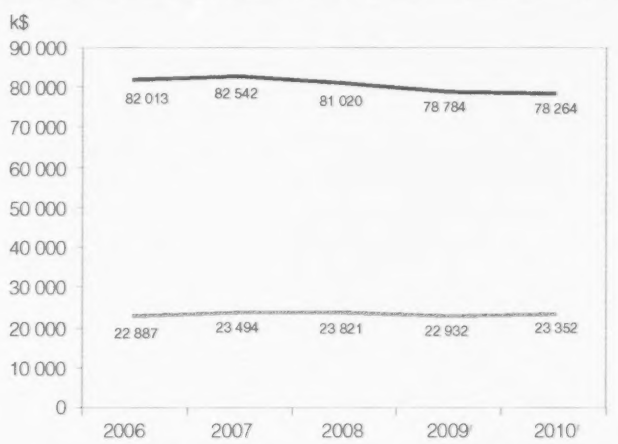

Source : Revenu Québec, données administratives (en date du 31 mai 2013). Compilation : Institut de la statistique du Québec.

3. La recherche précompétitive doit notamment présenter des incertitudes scientifiques ou technologiques d'un niveau élevé à notable.

Le même constat se répète pour les valeurs moyenne et médiane du crédit d'impôt relatif aux salaires R-D : il y a une forte différence entre les deux montants et ces valeurs ont légèrement évolué dans le temps. En effet, entre 2006 et 2010, la valeur moyenne a diminué de 5,5 %, passant de 78 298 $ à 73 990 $. La valeur médiane du crédit accordée aux sociétés par le gouvernement du Québec affiche, quant à elle, une hausse de 1,1 %. Il serait intéressant d'étudier la dynamique précise des dépenses de R-D industrielle, par exemple afin de savoir si la baisse de l'aide moyenne s'explique complètement par la baisse des dépenses moyennes en R-D des entreprises.

Les changements observés pour les valeurs moyenne et médiane des autres crédits d'impôt qui soutiennent la R-D ont toutefois plus d'ampleur. En particulier, la valeur moyenne du crédit d'impôt pour la recherche précompétitive en partenariat privé a diminué de 16,6 % entre les années 2006 et 2009, et en 2010, elle a augmenté de 25,2 %, atteignant un montant de 600 713 $. En fait, l'augmentation de la valeur moyenne en 2010 découle principalement de la hausse de la valeur totale accordée. Cette dernière a crû de 48,5 % en 2010, tandis que le nombre de sociétés bénéficiaires n'a augmenté que de 18,6 %. Les changements sont d'autant plus importants pour la médiane du crédit dont la valeur chute de plus de la moitié (–51,4 %) en 2007 pour doubler l'année suivante et atteindre 177 380 $. En 2010, la valeur atteint 104 523 $, soit 47,5 % de moins que l'année précédente.

Du côté du crédit d'impôt pour la recherche universitaire, la valeur moyenne a également connu des variations au courant des années. En 2010, elle a bondi de 83,2 % pour atteindre 91 268 $. C'est la première fois en huit ans que la valeur moyenne de ce crédit d'impôt dépasse la moyenne du crédit pour les salaires de R-D. Tel que nous l'avons vu plus haut, le montant versé dans le cadre de ce crédit a fortement augmenté en 2010 (+ 107,0 %) et cette croissance n'a pas été accompagnée par une augmentation aussi élevée du nombre de sociétés bénéficiaires (+ 13,0 %). La valeur médiane est, quant à elle, passée de 21 700 $ en 2006 à 19 719 $ en 2010.

Enfin, la valeur moyenne du crédit d'impôt pour les cotisations à un consortium de recherche a diminué de moitié (–51,4 %) passant de 78 409 $ en 2006 à 38 089 $ en 2010. Le montant total versé par le gouvernement (–77,6 %) par le biais de ce crédit a davantage diminué que le nombre de sociétés bénéficiaires (–53,9 %), ce qui explique la chute de la valeur moyenne. La valeur médiane est sensiblement la même en 2006 (4 429 $) et en 2010 (4 913 $), mais elle a toutefois varié au cours des années. En effet, la valeur de 2010 représente une baisse de 19,8 % par rapport à celle de 2009.

Tableau 2
Valeurs moyenne et médiane des crédits d'impôt à la R-D accordés aux sociétés par le gouvernement du Québec selon le type de crédit, 2006 à 2010

	2006	2007	2008	2009r	2010r
	Moyenne du crédit ($)				
Tous crédits d'impôt confondus	**82 013**	**82 542**	**81 020**	**78 784**	**78 264**
Salaires R-D	78 298	79 203	77 993	75 786	73 990
Recherche universitaire	74 249	52 803	56 922	49 812	91 268
Recherche précompétitive en partenariat privé	575 463	535 219	496 221	479 883	600 713
Cotisations à un consortium	78 409	49 153	76 908	75 485	38 089
	Médiane du crédit ($)				
Tous crédits d'impôt confondus	**22 887**	**23 494**	**23 821**	**22 932**	**23 352**
Salaires R-D	22 959	23 415	23 667	22 857	23 206
Recherche universitaire	21 700	18 978	19 808	13 800	19 719
Recherche précompétitive en partenariat privé	182 093	88 424	177 380	198 996	104 523
Cotisations à un consortium	4 429	3 805	4 680	6 125	4 913

Source : Revenu Québec, données administratives (en date du 31 mai 2013).
Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Une part importante de l'aide consentie va aux grandes entreprises

Il existe d'importants écarts entre le poids démographique et la part de l'aide fiscale consentie aux sociétés en 2010. Ce sont les grandes entreprises qui reçoivent la plus grande part de l'aide fiscale à la R-D. En effet, celles qui ont un actif de 25 M$ et plus représentent moins du dixième des sociétés bénéficiaires (7,8 %), tandis qu'elles reçoivent 40,8 % de l'aide consentie. À l'inverse, on compte 15,8 % des entreprises qui détiennent un actif de moins de 250 k$ parmi les entreprises qui reçoivent un crédit d'impôt à la R-D, alors que la part de l'aide allant à ces entreprises s'élève à seulement 3,4 %. Cette disparité s'explique notamment par le fait que les entreprises qui ont un actif élevé engagent généralement des dépenses plus importantes dans la R-D.

Figure 4
Répartition du nombre de sociétés ayant reçu un crédit d'impôt à la R-D du gouvernement du Québec selon la valeur des actifs, 2010

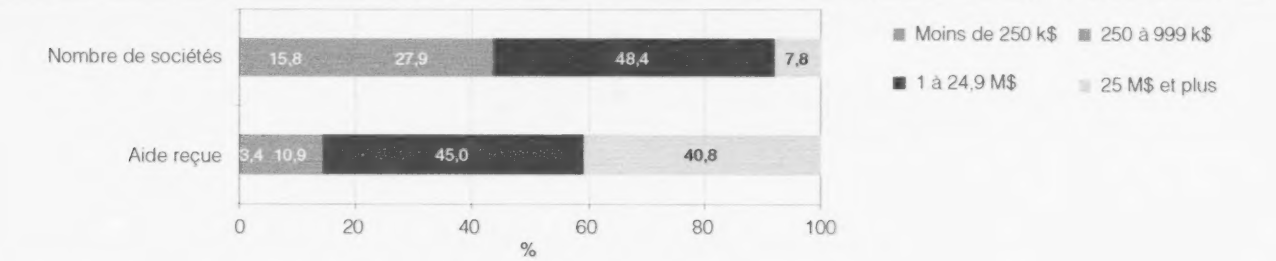

Source : Revenu Québec, données administratives (en date du 31 mai 2013).
Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Le soutien à la R-D du gouvernement du Québec est également plus concentré dans les grandes entreprises en termes de nombre d'employés. Le crédit d'impôt relatif aux salaires R-D, qui représente 93,6 % de l'aide versée, s'applique aux salaires versés pour des travaux de R-D réalisés à l'interne ou confiés à un sous-traitant. Ainsi, les entreprises qui ont un plus grand nombre d'employés, et donc une masse salariale plus importante, sont susceptibles d'avoir des dépenses de R-D beaucoup plus élevées que les plus petites entreprises et donc un crédit d'impôt plus important. En effet, les entreprises de 500 employés et plus représentent 2,1 % de toutes les entreprises qui ont reçu un crédit d'impôt à la R-D du gouvernement du Québec, mais la part versée à ces entreprises s'élève à 27,0 %. Par ailleurs, plus de la moitié des entreprises qui reçoivent un crédit d'impôt ont entre 5 et 49 employés (57,4 %), alors qu'elles reçoivent environ le tiers de l'aide fiscale versée par le gouvernement du Québec (33,5 %). Enfin, les très petites entreprises (moins de cinq employés) reçoivent 5,8 % de l'aide fiscale à la R-D du gouvernement du Québec, alors qu'elles représentent 17,4 % des sociétés bénéficiaires.

Figure 5
Répartition du nombre de sociétés ayant reçu un crédit d'impôt à la R-D du gouvernement du Québec selon le nombre d'employés[1], 2010

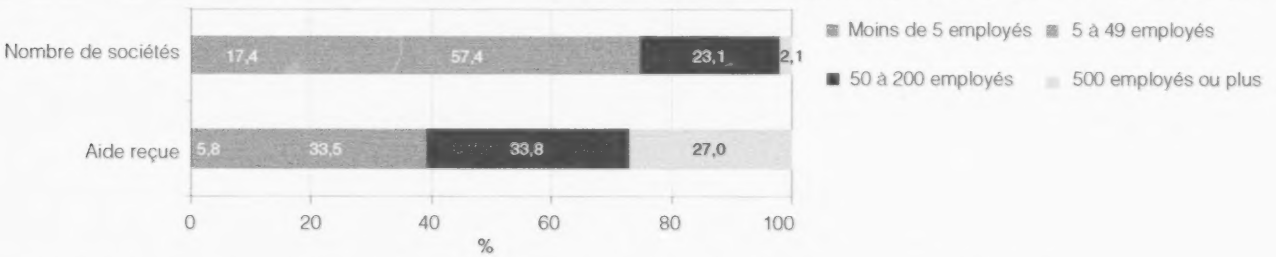

1. Le nombre d'employés d'une société réfère au nombre de Relevés 1 émis pour des travailleurs distincts (pour une année d'imposition donnée).
Source : Revenu Québec, données administratives (en date du 31 mai 2013).
Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Méthodologie

Source de données

Sauf si mentionné, les statistiques de ce bulletin sont des compilations faites par l'Institut de la statistique du Québec à partir de données administratives de Revenu Québec, dont les plus récentes sont en date du 31 mai 2013.

Définition de la R-D

L'expression R-D désigne une recherche systématique d'ordre technique ou scientifique qui consiste :

- soit en de la recherche pure (entreprise pour l'avancement de la science sans application pratique en vue) ou appliquée (entreprise pour l'avancement de la science avec application pratique en vue);
- soit en du développement expérimental, entrepris dans l'intérêt du progrès technologique avec le but de créer ou d'améliorer des matériaux, des produits, des dispositifs ou des procédés.

Par ailleurs, trois critères doivent être remplis pour qu'un projet soit considéré comme de la R-D.

- Avancement scientifique ou technologique : le projet de R-D doit avoir pour objectif d'acquérir des connaissances faisant avancer la compréhension des relations scientifiques ou technologiques sous-jacentes.
- Incertitude scientifique ou technologique : la probabilité d'atteindre un objectif ou un résultat donné, ou la façon d'y parvenir ne peut pas être connue ou déterminée d'avance, d'après l'expérience ou les connaissances scientifiques ou technologiques.
- Le contenu scientifique et technique : les travaux doivent comporter une recherche systématique commençant par la formulation d'une hypothèse, suivie de l'essai par expérimentation ou analyse, jusqu'à la formulation de conclusions logiques. Les différences étapes du projet doivent être bien documentées.

La définition de la R-D utilisée par Revenu Québec (voir Revenu Québec, *L'aide fiscale pour la recherche scientifique et le développement expérimental*, 2008) est fondée sur celle que préconise l'OCDE pour la mesure statistique des activités de R-D (voir OCDE, *Manuel de Frascati – Méthode type proposée pour les enquêtes sur la recherche et le développement expérimental*, 2002).

Indicateurs en science, technologie et innovation au Québec

	Unité	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Dépenses intérieures brutes au titre de la R-D (DIRD)	M$	6 728	6 965	7 244	7 262	7 904	7 949	8 088	7 753	7 957	..
Ratio DIRD/PIB	%	3	3	3	3	3	3	3	2	2	..
DIRD par habitant	$	904	930	961	958	1 036	1 034	1 044	991	1 007	..
DIRD selon le secteur d'exécution :											
État (DIRDET)	%	7,7	6,4	6,2	7,4	6,7	5,8	6,3	6,0	5,2	..
Entreprises commerciales (DIRDE)	%	61,7	59,9	59,7	57,4	61,1	61,4	59,3	60,2	58,9	..
Enseignement supérieur (DIRDES)	%	30,7	33,7	34,1	35,2	32,1	32,8	34,4	33,8	35,9	..
DIRD selon le secteur de financement :											
État	%	21,2	22,2	21,3	22,5	20,4	20,3	21,0	22,9	23,0	..
Entreprises commerciales	%	55,1	54,4	54,2	52,1	55,5	52,7	53,2	54,0	52,7	..
Enseignement supérieur	%	13,5	14,3	15,6	16,2	15,2	14,5	15,9	13,1	15,0	..
Organisations privées sans but lucratif	%	2,5	2,4	2,2	2,2	2,3	2,3	3,0	2,9	3,0	..
Étranger	%	7,7	6,7	6,7	7,1	6,6	10,1	7,1	7,0	6,3	..
Chercheurs affectés à la R-D industrielle	n	22 889	23 244	23 994	23 990	26 091	27 728	29 523	26 063	27 924	..
Brevets de l'USPTO											
Inventions brevetées	n	818	817	805	714	832	726	791	794	1 040	1 087
Brevets d'invention octroyés à des titulaires	n	1 034	1 050	1 041	878	890	751	771	777	775	655
Brevets triadiques	n	208	195	194	141	210	200	..	..	..	..
Publications scientifiques	n	6 957	7 655	8 193	8 766	9 522	9 896	10 243	10 568	10 623	9 996
Utilisation des TIC par les ménages											
Taux de branchement à Internet	%	46,0	48,1	50,0	54,7	59,1	63,6	67,1	71,2	73,3	74,3
Taux de branchement à Internet haute vitesse	%	21,9	26,1	32,1	38,1	46,2	52,4	54,0	60,2	60,3	60,6
Dépenses totales pour les TIC	M$	1 622,2	1 709,2	2 057,1	2 322,1	2 617,4	2 877,2	3 049,4	3 357,7	3 826,3	3 945,0
Exportations manufacturières par niveau technologique											
Haute technologie	M$	17 093	16 740	15 966	16 375	15 230	15 509	15 429	14 132	12 527	12 719
Total manufacturier	M$	63 446	59 519	63 442	65 059	66 765	63 134	63 135	51 327	52 559	56 122
Importations manufacturières par niveau technologique											
Haute technologie	M$	14 796	14 585	15 082	15 921	15 398	16 737	17 010	16 246	15 777	15 303
Total manufacturier	M$	51 024	50 388	53 720	57 339	60 054	62 319	66 422	58 713	61 857	69 135

Sources : R-D : Statistique Canada, Tableau 358-0001 *Dépenses intérieures brutes en recherche et développement, selon le type de science et selon le secteur de financement et le secteur d'exécution*, CANSIM, janvier 2012; Comptes économiques provinciaux et territoriaux, novembre 2011. *Estimations annuelles de la population selon l'âge et le sexe au 1er juillet, Canada, provinces et territoires*, septembre 2011.
Enquête sur la recherche et développement dans l'industrie canadienne, 2009, (compilation spéciale).
Brevets de l'USPTO : United States Patents and Trademark Office (USPTO), données compilées par l'Observatoire des sciences et des technologies (OST).
Brevets triadiques : USPTO et Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), données compilées par l'OST.
Publications scientifiques en SNG : Thomson Reuters©, *Science Citation Index Expanded*™, données compilées par l'OST.
Utilisation des TIC par les ménages : Statistique Canada, *Enquête sur les dépenses des ménages*.
Exportations et importations manufacturières par niveau technologique : Statistique Canada, *Commerce international des marchandises* et Institut de la statistique du Québec.
Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Ce bulletin est réalisé par : Marianne Bernier, économiste
marianne.bernier@stat.gouv.qc.ca

Direction des statistiques économiques : Pierre Cauchon, directeur

Ont collaboré à la réalisation : Claudette D'Anjou, mise en page
Esther Frève, révision linguistique
Direction des communications

Pour plus de renseignements : Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 3e étage
Québec (Québec) G1R 5T4
Téléphone : 418 691-2411 ou
1 800 463-4090 (sans frais)
Télécopieur : 418 643-4129

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
4e trimestre 2013

ISSN 1715-6432 (PDF)

© Gouvernement du Québec,
Institut de la statistique du Québec, 2005

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec.
www.stat.gouv.qc.ca/droits_auteur.htm

Institut de la statistique Québec